

ABONNEMENTS MODULE DE SERVICE 3 VERSION: 1.0 DATE DE LA VERSION: 23/08/2022

Thomas a préparé des conditions générales pour la fourniture de certaines solutions au Titulaire du Compte (les "Conditions Générales"). Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute Commande passée par le Titulaire du Compte. En outre, pour l'achat de Solutions spécifiques, les conditions spécifiques applicables au Module de Service respectif (les "Conditions du Module de Service") s'appliquent.

Les présentes conditions du module de service s'appliquent et régissent l'achat d'abonnements par le Titulaire du Compte dans le cadre de l'utilisation du Service en ligne (tel que défini ci-dessous) par le Titulaire du Compte. Les présentes Conditions du Module de Service s'ajoutent aux dispositions des Conditions Générales. En cas de conflit, d'ambiguïté ou de divergence entre les Conditions générales et les présentes Conditions du module de service, les Conditions du module de service applicables à la Commande prévaudront.

1. DEFINITIONS

- 1.1 Toute référence à des termes commençant par une majuscule dans les présentes Conditions du Module de Service aura la signification qui est donnée à ces termes dans le Contrat-cadre, à moins qu'une autre définition ne soit prévue ci-dessous.
 - "L'Abonnement" désigne l'abonnement annuel acheté par le Titulaire de Compte pour les Utilisateurs de la Plate-forme afin d'utiliser et/ou accéder aux Services d'Abonnement en Ligne conformément aux présentes Conditions du Module de Service ;
 - "L'Allocation d'Abonnement" a le sens qui lui est donné dans la clause 5.1;
 - La "Période d'Abonnement" désigne une période de 12 mois, soit la Période d'Abonnement Initiale, soit toute Période d'Abonnement Renouvelée ultérieure.
 - La "Période d'Abonnement Initiale" désigne la période de 12 mois à compter de la date à laquelle un Abonnement prend effet ;
 - La "Période d'Abonnement Renouvelée" a le sens qui lui est donné à la clause 3.1(b); et

Les "Services d'Abonnement en Ligne" désignent l'accès et l'utilisation des différentes Solutions de Thomas et des services associés fournis par Thomas via la Plate-forme Thomas, le Site Web de Thomas, ou via l'utilisation du système de Thomas dans les cas où le Titulaire du Compte a acheté un Abonnement conformément aux présentes Conditions du Module de Service.

2. SERVICES D'ABONNEMENT EN LIGNE

- 2.1 Le Titulaire du Compte doit bénéficier d'une Licence de Plate-forme Thomas existante et valide pour acheter un Abonnement conformément aux présentes Conditions du Module de Service.
- 2.2 Sous réserve de l'achat par le Titulaire de compte d'un Abonnement conformément aux présentes Conditions du Module de Service et des restrictions définies dans la présente clause, Thomas accorde par les présentes au Titulaire du Compte un droit non-exclusif, non-transférable, sans autorisation d'accorder des sous-licences, pour accéder à et/ou utiliser les Services d'Abonnement en Ligne pendant la Période d'Abonnement exclusivement aux fins d'opérations de gestion internes du Titulaire de compte.
- 2.3 Thomas fera tout ce qui est raisonnablement possible pour que les Services d'Abonnement en ligne soient disponibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sachant que :
 - (a) cette disponibilité exclura tous travaux de maintenance planifiés ou non planifiés à la Plate-forme Thomas, que Thomas pourra effectuer à tout moment et pour lesquels Thomas s'efforcera dans la mesure du raisonnable d'informer le Titulaire du Compte au préalable de cette indisponibilité ; et
 - (b) le Titulaire du Compte doit s'assurer de disposer d'une connexion Internet suffisamment rapide et fiable et d'utiliser un environnement de navigateur conforme aux directives Thomas publiées de temps en temps sur le site Web de Thomas, ce qui peut nécessiter le téléchargement de modules d'extension du navigateur additionnelles afin d'obtenir l'accès. Thomas ne sera pas responsable de ces modules d'extension tiers et il appartiendra au Titulaire du Compte de respecter les contrats de licence et autres conditions auxquels ils pourraient être assujettis.

3. PÉRIODE D'ABONNEMENT ET RENOUVELLEMENTS

- 3.1 La durée de l'Abonnement :
 - (a) se poursuivra pendant une Période d'Abonnement Initiale ; et
 - (b) conformément à la clause 3.2, sera renouvelée automatiquement pour des périodes de 12 mois supplémentaires ("Période d'Abonnement Renouvelée"), au terme de la Période d'Abonnement Initiale ou d'une Période d'Abonnement Renouvelée le cas échéant.
- 3.2 Chaque Partie doit informer l'autre de son intention de ne pas renouveler un Abonnement au plus tard 30 jours avant la fin de la Période d'Abonnement pertinente.

4. RÉSILIATION ET EXPIRATION DE L'ABONNEMENT

- **4.1** Si une Licence de Plate-forme expire ou est résiliée, ou si les présentes Conditions du Module de Service sont résiliées pour quelque raison que ce soit, tout Abonnement que le Titulaire du compte a acheté au titre des présentes Conditions du Module de Service expirera automatiquement à l'échéance de la Période de la Licence de Plate-forme correspondante ou à la date de résiliation de ladite Licence de Plate-forme ou dudit Module de service (selon le cas).
- 4.2 Si l'accès du Titulaire du Compte à la Plate-forme Thomas et/ou à la Licence de Plate-forme est désactivé ou suspendu par Thomas en vertu des présentes Conditions du Module de service, le Module de service 1 (Conditions de Licence de Plate-forme) et/ou du Contrat-cadre, tout Abonnement acheté par le Titulaire du Compte en vertu des présentes Conditions du Module de service sera automatiquement désactivé ou suspendu pour la même durée d'inactivation ou de suspension que celle qui est appliquée à la Plate-forme Thomas et/ou la Licence de Plate-forme, selon le cas. Une fois que la période de désactivation ou de suspension est terminée et que l'accès à la Plate-forme Thomas et/ou à la Licence de Plate-forme est restauré par le Titulaire de compte, l'Abonnement restera en vigueur pendant le reste de la Période d'Abonnement correspondante.

5. ALLOCATION D'ABONNEMENT

- 5.1 Pour chaque Abonnement acheté par le Titulaire du Compte conformément aux présentes conditions du Module de service, Thomas attribuera une Allocation d'utilisation de l'Abonnement qui permettra au Titulaire du compte d'utiliser et/ou d'accéder à une quantité maximale spécifiée de Services d'Abonnement en Ligne pour la durée de la Période d'Abonnement ("l'Allocation d'Abonnement"). L'Allocation d'Abonnement pour chaque Période d'Abonnement sera calculée par Thomas à son entière discrétion et agissant de façon raisonnable, selon les modalités suivantes :
 - (a) pour la Période d'Abonnement Initiale, une estimation de l'utilisation prévue du Service d'Abonnement en Ligne; et
 - (b) pour toute Période d'Abonnement Renouvelée, une estimation de l'utilisation prévue du Service d'Abonnement en Ligne qui sera basée sur l'utilisation réelle du Service d'Abonnement en Ligne pendant la Période d'Abonnement précédente,

à condition que le Titulaire du compte soit autorisé à faire des déclarations auprès de Thomas afin d'ajuster l'Allocation d'Abonnement attribuée pour une Période de Licence déterminée, et qui seront pris en compte par Thomas pour prendre la décision finale quant à l'Allocation d'Abonnement attribuée pour la Période d'Abonnement correspondante.

5.2 Nonobstant la clause 5.1 et sauf accord écrit contraire de Thomas, l'utilisation de l'Abonnement par le Titulaire du compte au cours d'une Période d'Abonnement ne doit pas dépasser la Limite d'utilisation ayant trait à l'Abonnement concerné. Dans le cas où l'utilisation de l'Abonnement du Titulaire du compte au cours d'une Période d'Abonnement dépasserait la Limite d'utilisation applicable, Thomas a le droit (à sa seule discrétion) de suspendre l'Abonnement correspondant jusqu'à ce que :



- (a) l'Abonnement soit renouvelé automatiquement conformément à la clause 3.1.2 ; ou
- (b) les parties conviennent que le Titulaire du Compte achète une Allocation d'Abonnement supérieure conformément à la clause 6.1.b
- 5.3 La société Thomas ne garantit pas l'intégrité de tout Contenu dans le cas où elle est amenée à suspendre l'accès aux Services d'Abonnement en Ligne, à la Documentation, aux Livrables et/ou à la Plate-forme Thomas conformément à la clause 5.2.

6. ACHAT ET TARIF D'UN ABONNEMENT

- 6.1 Le Tarif pour chaque Abonnement acheté conformément aux présentes Conditions du Module de Service sera constitué et calculé comme suit :
 - (a) en ce qui concerne l'Allocation d'Abonnement pour chaque Période d'Abonnement, une somme annuelle payable mensuellement (par prélèvement automatique une fois que Thomas disposera de la fonctionnalité nécessaire pour effectuer ce type de paiements) pour chaque Abonnement applicable à chaque Période d'Abonnement, qui sera facturable conformément à la liste de prix de Thomas en vigueur à ce moment (le "Tarif d'Abonnement"); et
 - (b) lorsque l'Allocation d'abonnement a été dépassée au cours d'une Période d'Abonnement donnée, un paiement unique de frais supplémentaires destinés à augmenter l'Allocation d'Abonnement pour cette Période d'Abonnement et qui comprendront:
 - (i) les frais à payer pour toute utilisation réelle des Services d'Abonnement en Ligne dépassant la Limite d'utilisation équitable applicable ; et
 - (ii) les frais d'achat d'un accès continu supplémentaire aux Services d'Abonnement en Ligne pour le reste de la Période d'Abonnement correspondante.
- **6.2** En ce qui concerne les présentes Conditions du Module de Service, la clause 7.3 (*Tarifs et Paiement*) du Contrat-cadre ne s'applique pas. Au lieu de cela, le Tarif d'Abonnement sera payable préalablement à chaque Période d'Abonnement.
- 6.3 En complément de, et sans préjudice des dispositions de la clause 7 (*Tarifs et Paiement*) du Contrat-cadre, si le Tarif d'Abonnement ou tout autre montant dû en lien avec les présentes Conditions du Module de Service ne sont pas payés intégralement à l'échéance, Thomas se réserve le droit de suspendre :
 - (a) L'accès du Titulaire du compte à la Plate-forme Thomas ; et/ou
 - (b) L'Abonnement et/ou la fourniture des Services d'Abonnement en Ligne, de la Documentation et/ou de tous Livrables, ou d'une quelconque partie de ces derniers, au Titulaire de compte.